

Le 9 juin 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 9 juin 2015 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2015-06-074 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 juin 2015 à 19 h 33.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2015-06-075 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 juin 2015 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	DEMANDE D'INTERVENTION / TELUS 2560066-T1-D01 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 9 juin 2015

6.2	DEMANDE D'INTERVENTION / TELUS 2560067-T1-D01 / AUTORISATION DE SIGNATURE
6.3	MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE PARTIE-SUD-EST / APPUI
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN ESPACES CLOS / MUNICIPALITÉ DE RIGAUD ET VILLE DE PINCOURT / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.1.2	ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGES EN HAUTEUR / MUNICIPALITÉ DE RIGAUD / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.1.3	DEMANDE D'ACQUISITION / LOTS NUMÉROS 2 330 365 ET 2 330 366 ET PARTIE DE LA VOIE DE CIRCULATION PUBLIQUE SUR LA 3E AVENUE ENTRE LA VOIE FERRÉE ET LE 4E BOULEVARD
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	APPROBATION / BUDGET RÉVISÉ 2015 / OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TERRASSE-VAUDREUIL
7.2.3	PROGRAMME TECQ 2014-2018 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
12.1	ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION / PISCINE MUNICIPALE
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2015-06-076 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 MAI 2015**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015 sans modification.

ADOPTÉE

2015-06-077 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2015

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2015 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2015-06-078 6.1 DEMANDE D'INTERVENTION / TELUS 2560066-T1-D01 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'AUTORISER la demande d'intervention associée au projet Telus 2560066-T1-D01 en vue de la réalisation des travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et les plans fournis.

D'AUTORISER Mme Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de consentement municipal.

ADOPTÉE

2015-06-079 6.2 DEMANDE D'INTERVENTION / TELUS 2560067-T1-D01 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

D'AUTORISER la demande d'intervention associée au projet Telus 2560067-T1-D01 en vue de la réalisation des travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et les plans fournis.

D'AUTORISER Mme Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de consentement municipal.

ADOPTÉE

2015-06-080 6.3 MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE PARTIE-SUD-EST / APPUI

CONSIDÉRANT la situation actuelle de la Municipalité de Ristigouche Sud-Est qui fait face à une poursuite de \$1,5 millions de la part de la compagnie pétrolière Gastem;

CONSIDÉRANT QUE l'intention première et déclarée de la municipalité a toujours été de protéger et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une telle poursuite devant les tribunaux constitue un précédent non souhaitable et potentiellement préjudiciable au milieu municipal parce qu'elle

remet en question le pouvoir légitime d'une municipalité de défendre l'intégrité de ses sources d'approvisionnement en eau sur son propre territoire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil apporte son appui à la municipalité de Ristigouche Sud-Est.

ADOPTÉE

2015-06-081 7.1.1 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN ESPACES CLOS / MUNICIPALITÉ DE RIGAUD ET VILLE DE PINCOURT / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les obligations et les exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'actualiser l'aide offerte pour l'intervention spécialisée en espaces clos afin de tenir compte des nouvelles exigences susmentionnées;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT que les services de sécurité incendie de la Municipalité de Rigaud et de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions en espaces clos;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la signature d'une entente où la Ville de Pincourt et la Municipalité de Rigaud, par l'entremise de leur Service de sécurité incendie respectif, s'engagent à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elles ont en leur possession pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en espaces clos;

CONSIDÉRANT que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 21 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises, par la Municipalité de Rigaud, au règlement sur la tarification d'activités, de biens et de services municipaux en vigueur et, par la Ville de Pincourt, au règlement numéro 857 - Règlement de tarification incendie;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont déjà prononcées en faveur de ladite entente;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-197 adoptée par la Municipalité de Rigaud le 11 mai 2015 et la résolution 2015-05-179 adoptée par la Ville de Pincourt le 12 mai 2015 par lesquelles la Municipalité de Rigaud et la Ville de Pincourt offrent, par l'entremise de leur Service de sécurité incendie respectif, la fourniture d'équipes spécialisées en espaces clos aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve l'entente à intervenir préparée par la Municipalité de Rigaud et la Ville de Pincourt pour la fourniture d'équipes spécialisées en espaces clos;

QUE le maire, M. Michel Bourdeau, et le secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en espaces clos ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil autorise le paiement de la contribution financière annuelle, suivant les termes de l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en espaces clos.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2015-06-082 7.1.2 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGES EN HAUTEUR / MUNICIPALITÉ DE RIGAUD / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les obligations et les exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'actualiser l'aide offerte pour la fourniture d'équipes

spécialisées en sauvetages en hauteur afin de tenir compte des nouvelles exigences susmentionnées;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Rigaud est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en sauvetages en hauteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la signature d'une entente où la Municipalité de Rigaud, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a en sa possession pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses;

CONSIDÉRANT que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 22 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises au règlement sur la tarification d'activités, de biens et de services municipaux en vigueur de la Municipalité de Rigaud;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges se sont déjà prononcées en faveur de ladite entente;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05-196 adoptée par la Municipalité de Rigaud le 11 mai 2015 par laquelle la Municipalité offre, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, la fourniture d'équipes spécialisées en sauvetages en hauteur aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve l'entente à intervenir préparée par la Municipalité de Rigaud pour la fourniture d'équipes spécialisées en sauvetages en hauteur;

QUE le maire, M. Michel Bourdeau, et le secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en sauvetages en hauteur ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil autorise le paiement de la contribution financière annuelle, suivant les termes de l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en sauvetages en hauteur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2015-06-083 **7.1.3** **DEMANDE D'ACQUISITION / LOTS NUMÉROS 2 330 365 ET 2 330 366
ET PARTIE DE LA VOIE DE CIRCULATION PUBLIQUE SUR LA 3E
AVENUE ENTRE LA VOIE FERRÉE ET LE 4E BOULEVARD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire acquérir les lots numéros 2 330 365 et 2 330 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil ainsi qu'une partie de la voie de circulation publique sur la 3^e Avenue entre la voie ferrée et le 4^e Boulevard;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande au ministère des Transports du Québec d'acquérir de gré à gré les lots numéros 2 330 365 et 2 330 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil ainsi qu'une partie de la voie de circulation publique sur la 3^e Avenue entre la voie ferrée et le 4^e Boulevard.

ADOPTÉE

2015-06-084 **7.2.1** **Liste des comptes**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante-huit cents (181 779,58 \$).

ADOPTÉE

2015-06-085 **7.2.2** **APPROBATION / BUDGET RÉVISÉ 2015 / OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE TERRASSE-VAUDREUIL**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ACCEPTER le budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Terrasse-Vaudreuil tel que présenté par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et approuvé par celle-ci le 4 mai 2015.

ADOPTÉE

2015-06-086 **7.2.3** **PROGRAMME TECQ 2014-2018 / PROGRAMMATION DES
TRAVAUX**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28 \$) par habitant par année, soit un total de cent quarante dollars (140 \$) par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-06-087

12.1 ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION / PISCINE MUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil accepte la soumission déposée par l'entreprise LCS - Leautec Crystal Soleil inc., 16811, boulevard Hymus, Kirkland (Québec), H9H 3L4, pour des travaux d'entretien et de réparation de la tuyauterie de la piscine municipale, et ce, pour un montant de huit mille huit cent douze dollars et quatre-vingt-trois cents (8 812,83 \$), incluant les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans à partir de 2016.

Certificats de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2015-06-088 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du
9 juin 2015 à 20 h 8.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Jr Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière